

QUESTIONS CGT

1 - Manutentions ateliers bâtiments 3 et 500

Certaines manutentions de charges lourdes dans la zone magasin Onet, se font avec des engins à moteurs thermiques. Il a été demandé au prestataire d'effectuer ces manutentions lors des pauses déjeuner et après 16h00. Il semblerait que ces recommandations ne peuvent totalement être respectées, certaines manutention devant échapper à la règle. Quelles solutions la direction envisage t-elle ?

R - Il a été rappelé au prestataire logistique d'effectuer ces manutentions avec un chariot thermique dans les magasins outillages des bâtiments 3 et 500 (2 à 3 par mois) lors des pauses déjeuner ou après 16h00.

2 - Secteur sécurité OKE

Le site possède des installations classées et le nombre d'accidents/incidents se multiplie. Le service sécurité (OKE) est le garant de la sécurité au niveau du site. Les UPA (via les ASE) ne consultent pas systématiquement le service sécurité.

La charge de travail d'OKE est-elle en adéquation avec le nombre de salariés actuels ?

Comment est évaluée cette charge ?

Quels sont les effectifs (CDI SPS, intérimaires, stagiaires, apprentis) ?

Pourquoi les ASE ne sont-ils pas rattachés hiérarchiquement à OKE plutôt qu'à la production comme actuellement ?

R - La politique sécurité/environnement de SPS qui consiste à maîtriser les risques associés à nos activités et à préserver la santé des personnels est de la responsabilité de la ligne hiérarchique (Cf. manuel sécurité dans l'intranet). A ce titre, les hiérarchies peuvent s'appuyer sur les ASE qui assurent une mission permanente dédiée à la sécurité, aux conditions du travail et à la protection de l'environnement. Il est donc tout à fait normal que les ASE soient rattachés à la production.

Concernant le service OKE, ses principales missions sont :

- * informer, conseiller et assister les lignes opérationnelles en matière de prévention,**
- * organiser les enquêtes suite aux accidents et aux situations dangereuses identifiées,**
- * définir la réglementation applicable et ainsi définir les actions transverses nécessaires.**

Concernant la charge du secteur, elle est effectivement importante en 2008 du fait de sujets spécifiques à traiter : Recertification ISO 14001, implantation du logiciel TESSE, réalisation du bilan carbone, mise en place du POI, démarrage du projet REACH.

Pour cela, il a été décidé la mise en place de renforts temporaires bien adaptés à ce genre de missions.

3 - Projet de reconditionnement d'ordinateurs

Dernièrement des informations relatives au don de matériel informatique par certaines sociétés ont été rendues publiques (discours du Premier Ministre du 25 juin 2008).

"L'entreprise signataire s'engage à reconditionner ou faire reconditionner l'ordinateur afin de donner au salarié un équipement libre de droits en ce qui concerne les logiciels d'exploitation" ...

SPS et plus globalement le groupe Safran s'inscrivent-ils ou vont-ils s'inscrire dans cette possibilité ?

R - Votre question fait référence au programme Ordi 2.0 présenté par le gouvernement français.

Le programme comporte trois volets :

- **une charte pour le développement de la donation d'ordinateurs aux salariés par les entreprises,**
- **la mise en place d'une filière de reconditionnement retraitement et redistribution,**
- **une initiative européenne sur l'e-Inclusion.**

Pour SPS, concernant le don de matériel informatique en fin de vie, la situation actuelle est la suivante :

- **on se préoccupe peu de la durée d'amortissement comptable : par exemple les écrans sont rebutés dès qu'ils sont jugés inadaptés,**
- **pour les Unités Centrales, les contraintes sécuritaires imposent la destruction physique des disques durs.**

En conséquence, pour des raisons de sécurité et d'image de marque, les dons aux associations ou écoles sont quasi inexistantes.

Pour l'avenir, une étude est à mener sur les nouvelles conditions liées au programme Ordi 2.0, en tenant compte des recommandations du Groupe.

L'idée générale est que l'on privilégiera la filière reconditionnement (2^{ème} volet de Ordi 2.0) plutôt que le don au personnel.

4 - Mesures salariales

A quelle date seront annoncées les augmentations et promotions de juillet ?

R - L'édition des courriers individuels est terminée, la distribution est en cours.

5 - HERAKLES

Pourquoi aucune information n'est faite au niveau de SPS alors que des nouvelles sont consultables dans les grands quotidiens nationaux ?

R - La réponse du Président à l'une des questions posées au cours du dernier Tchat permet de comprendre la situation actuelle et la position du Groupe :

"Nous défendons depuis de nombreuses années la création d'un pôle propulsion solide autour de SPS en intégrant l'ensemble des activités de SNPE Matériaux Energétiques, hors la filiale EURENCO sur les poudres et explosifs. Nous attendons une décision gouvernementale pour lancer le projet. Des réunions d'information seront alors organisées."

6 - Visite de Francis Mer du 30/06/2008

Quel était le but de la visite de F. Mer, président du conseil de surveillance Safran ?

Qui a-t-il rencontré ?

Pourquoi, alors que la société a connu un conflit long, preuve d'un profond malaise, que beaucoup de questions se posent face aux diverses réorganisations probables (capteurs, Héraklès...), la direction ne lui a pas permis de rencontrer les organisations syndicales ?

Il nous semblait que le PDG avait clairement annoncé vouloir voir les dirigeants se rapprocher et discuter avec la base !

R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.

7 - Précarité à SPS

Quelle situation sera réservée aux salariés intérimaires et CDD à l'approche de la période de fermeture ?

Les tableaux fournis montrent une quinzaine de salariés arrivant en fin de contrat à fin juillet.

Combien seront embauchés SPS ?

Combien seront prolongés ?

Combien seront remerciés ?

Selon l'usage, le délai de prévenance d'un mois est-il respecté ?

**R - 5 personnes seront embauchées,
9 personnes seront prolongées,
6 personnes seront remerciées.**

8 - Forfaits jours

Lors de la dernière réunion du Comité d'Entreprise, le DRH a explicitement admis que le régime forfaits jours ne devait s'appliquer qu'aux ingénieurs et cadres à partir de la position II.

Or, depuis des mois un salarié technicien niveau VI est régi par ce statut horaire.

Dans un souci de cohérence, la CGT vous demande d'expliquer ci-après les raisons claires et objectives de cette situation et de la régulariser (position du DRH) soit en faisant revenir ce salarié au régime horaire, soit en le passant cadre directement position II.

Quelle réponse peut nous apporter la direction ?

R - L'explication donnée par le DRH lors de la réunion CE permet de connaître les règles générales appliquées aux cadres qui pourraient ou souhaiteraient bénéficier du Forfait Jours. Concernant les positions VI, il n'est pas envisagé de modifier la situation actuelle au-delà du cas particulier connu. Pour votre information, nous vous rappelons que selon les dispositions du statut du personnel en vigueur, la rémunération des Niveaux VI est basée sur la rémunération des cadres position 2 pour les 395 et position 3A pour les 425.

9 - Incendies ligne pyro 1 bâtiment 25

Deux incendies en deux mois d'intervalle (les 2 mai et 23 juin) ont eu lieu dans les cheminées d'extraction de la ligne pyro 1.

Quelle en est la cause ?

Quelles actions en cours pour éviter ces problèmes ?

R - Ces incidents ont donné lieu à des analyses qui sont synthétisées dans deux notes techniques dont le CHSCT est destinataire : AP0887997A et OKE0889193A. Deux présentations des analyses des causes et des actions prises ont de plus été faites au CHSCT, une le 30/05 et l'autre le 02/07.

10 - Bâtiment 33

Suite à nos diverses questions des mois précédents, où en est l'action de diminution du bruit dans la zone usinage (tour vertical Berthiez, centrale d'aspiration, ...) du bâtiment 33 ?

**R - Le 22/05 le cabinet ROUS (expert en acoustique) a procédé à des mesures de bruit dans la zone pendant des opérations d'usinages de pièces dimensionnantes par rapport au problème de bruit.
En première analyse, l'expert acousticien pense arriver à des gains significatifs en travaillant sur la cartérisation des machines dans une première étape (bruit à la source), puis dans une deuxième étape si nécessaire travailler sur le bruit ambiant par des aménagements acoustique dans l'atelier (plafond, parois etc...).
Actuellement, nous sommes en attente de son rapport définitif assorti de propositions de solutions techniques.**

11 - Non-fermeture d'été

Y aura t-il des secteurs qui demanderont aux salariés de faire la permanence d'été afin de ne pas arrêter la production pendant les 3 semaines de fermeture ?

R - Oui, dans les secteurs de production principalement.

12 - Demandes de permanence d'été

Toutes les demandes individuelles de travail durant tout ou partie de la période de fermeture ont-elles été acceptées ?

Combien d'acceptées ?

Combien de refusées ?

Hormis les demandes individuelles, combien de demandes pour raisons de service ont été effectuées ?

R - A ce jour, 197 demandes ont été formulées et acceptées, dont 172 pour raisons de service et 25 pour raisons personnelles.

13 - Bâtiment 25

Couloir 1^{er} étage : Nous demandons l'installation d'un hublot sur une porte de séparation afin d'éviter certains risques d'accidents malencontreux.

R - Pour traiter ce type de demande, la solution la mieux adaptée est l'émission d'une DT/DI par la hiérarchie du secteur.

14 - Regard angle de bâtiments 19 et 18

Depuis une quinzaine de jours et en permanence, une circulation d'eau est envoyée dans un regard.

Pourquoi ?

R - Cette circulation d'eau vise à rincer la canalisation d'eau usée pour réduire le risque d'obturation. Nous allons vérifier l'alternance et fréquence de ce dispositif de chasse d'eau.

15 - Ateliers Bâtiment 4 et 28

Volet emploi :

Embauches ou renforts temporaires prévus ?

Conditions de travail :

Bâtiment 4

- 3 inondations successives en quelques semaines. Qu'est-il possible et prévu de réaliser pour palier au problème ? **Concernant ce problème, des travaux d'étanchéité viennent d'être réalisés.**
- De nombreuses lampes sont grillées. A quand leur remplacement ? **Cette demande est prise en compte par le 3232 et les travaux se feront pendant la fermeture (utilisation de nacelle).**
- A l'entrée du bâtiment les portes coulissantes automatiques ont été remplacées par des portes à battant, ce qui ne permet pas l'accès handicapés. Pourquoi ne pas prévoir systématiquement un accès handicapé lors de telle rénovation ? Que compte faire la direction ? **Avant de modifier cette porte, nous avons vérifié qu'il n'y avait pas de personnel à mobilité réduite dans ce secteur, si cette situation évoluait, les dispositions adaptées seraient mises en œuvre.**
- Un nouveau lecteur Sirius type douchette, est prévu d'être installé juste au-dessous d'une aspiration. Un poste de travail ne devrait pas se situer sous une aspiration et nous demandons le déplacement de celui-ci. **Votre demande est prise en compte et la modification nécessaire va être apportée. L'implantation initiale avait été définie dans le cadre de la restructuration du bâtiment 4.**
- Comment est gérée l'évacuation du bâtiment ? Des exercices ont-ils déjà été effectués et existe t-il une alarme générale ? **Suivant les dispositions générales et conformément au plan d'évacuation affiché et zones de regroupement. Un exercice est prévu avant la fin du troisième trimestre. Concernant l'alarme, l'analyse de risque sur ce bâtiment n'a pas validé le besoin. Toutefois, le secteur a émis une demande de travaux pour la mise en place d'une centrale d'évacuation au bâtiment 4.**
- Des coupures électriques très fréquentes surviennent sur l'aile Est (côté 5 axes) et sur la plaque électrique de la cuisine. Qu'est-il fait pour rechercher les causes de ces désagréments ? **Une demande de travaux spécifique a été initiée, le dysfonctionnement est identifié et il sera traité pendant la fermeture.**
- Une rénovation générale de l'intérieur (murs, sols, espace détente café) s'impose. Est-ce prévu, notamment lors du projet de regroupement 4/28 ? **Cette zone sera déplacée et réhabilitée dans le cadre des travaux de regroupement 4/28 (pour information, démarrage travaux prévu courant 4^{ème} trimestre 2008).**
- Les salariés signalent de fréquentes remontées de mauvaises odeurs par les WC (4-0-28). Qu'est-il prévu de réaliser pour palier au problème ? **Une demande de travaux a été initiée.**
- Air comprimé : les soufflettes réseaux sont raccordées au niveau du sol sur une canalisation générale. En cas de rupture d'un flexible, où se situe l'arrêt général ? **Les soufflettes sont sécurisées sur raccord Staubli. En cas de rupture de flexible, il convient de retirer ce raccord pour couper l'alimentation d'air comprimé. Nous vous confirmons que nous sommes sur un réseau de 6 bars et que le risque de "coup de fouet" n'est pas démontré (une simulation sera faite par les moyens généraux) et pour tout besoin de coupure de ce réseau, prière de contacter le 3232.**

Bâtiment 28

- Que compte faire la direction pour diminuer ou stopper les inondations du bâtiment 28. Les dégâts ont déjà coûté 20.000€. **Dans le cadre du regroupement 4/28, il est notamment prévu le dévoiement des réseaux eaux pluviales vers l'extérieur.**
- Le personnel redemande la pose d'un revêtement contre le rayonnement du soleil sur les différents dômes de l'atelier du bâtiment 28. **Pas de travaux prévus.**
- Les opérateurs de l'atelier du bâtiment 28 demandent la remise en état de l'installation des luminaires. Cette dernière ne cesse de disjoncter. **Cette demande est prise en compte par le 3232 et les travaux se feront pendant la fermeture (utilisation de nacelle).**
- Le personnel demande que soit effectué durant la fermeture un décapage complet du sol de la cuisine. **Une demande de travaux est en cours sur ce point.**

R - Concernant la première partie de votre question (volet emploi) cela relève des compétences Comité d'Entreprise.

16 - Fermeture d'été

Y aura t-il une sortie anticipée de 1h00 le vendredi 25 juillet prochain ?
Quelle information au personnel ?

R - La note relative à la période de fermeture de l'été 2008 est en cours de préparation. Comme par le passé, concernant la semaine 30, nous appliquerons la réduction de l'horaire de travail d'une heure et avancerons le départ des cars du vendredi 25 juillet d'une heure soit 15h08 pour le Haillan et 15h03 pour le Caepe.

17 - WC bâtiment 66

Suite à nos diverses questions précédentes, la solution retenue (envoi de 200 l toutes les heures) ne convient pas, puisqu'il y a encore eu des problèmes en semaine 26. Il semblerait que la pente soit insuffisante. Des travaux doivent être effectués pour remédier définitivement au problème. Qu'est-il prévu ?

R - Cette mesure n'est pas encore en place. Les travaux sont prévus pendant la période de fermeture. Nous mesurerons l'efficacité après mise en œuvre et ferons si nécessaire les réglages correctifs (quantité et fréquence).

18 - Volontariat du samedi

Nous demandons à ce que seuls les volontaires soient présent ces jours là !
Quelle que soit notre position sur le travail du samedi, nous demandons que les usages de l'entreprise soient respectés c'est-à-dire que les salariés soient prévenus au moins 48h00 avant et qu'un support écrit accompagne cette demande.

R - Nous prenons note de votre demande. Une note de rappel sera prochainement diffusée à l'ensemble des personnels et responsables hiérarchiques.

Cette note rappellera que :

- Les heures supplémentaires sont demandées par la hiérarchie, dans la mesure du possible auprès des volontaires, et qu'à défaut de volontaires en nombre suffisant, elles seront exigées selon les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.
- Les heures supplémentaires n'ouvrent pas droit au décompte de temps de trajet.
- Le décompte du temps de trajet est réservé aux personnes en astreinte ou, dans certains cas, en mission à l'extérieur de l'entreprise.

Par ailleurs, nous rappelons que si aujourd'hui des Work-flow permettent de déclarer le travail hors horaire, ceux-ci sont trop souvent utilisés en régularisation. Aussi, pour pallier cette situation, au cours du prochain semestre, nous prévoyons déployer dans gestor sous intranet la gestion des heures supplémentaires.

19 - Entrées / sorties de personnel SPS

Quel est le nombre de personnes ayant quitté la société entre le 1/01/2008 et le 30/06/2008, et pour quels motifs ?

Quel est le nombre de personnes étant entré dans la société entre le 1/01/2008 et le 30/06/2008, sous contrat SPS avec une précision sur contrats en CDI et CDD ?

R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 juin dernier.

20 - Démissions ATA

Combien de salariés ont physiquement quitté l'entreprise à ce jour et ce depuis le début du dispositif en 2002 ?

Combien ayant démissionné, sont encore présent sur le site ?

Combien de démissions ont été enregistrées :

En 2008 ?

Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :
pour 2008 ?

R - A ce jour, 235 personnes ont quitté l'entreprise, 16 ont démissionné et sont encore présentes, 14 démissions ont été enregistrées en 2008 et 45 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission.

21 - Forfait jour

Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **416**

Sur ce nombre :

Combien sont sans référence horaire ? **14**

Combien sont adhérents au forfait jour ? **174**

Combien sont assujettis au régime horaire ? **228**

Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**

Combien de salariés depuis le début 2008 ont changé de régime horaire ? **7**

- du régime horaire vers le forfait jour ? **6**

- du forfait jour vers le régime horaire ? **1**

Combien de demandes, combien de refus ?

R - Toutes les demandes reçues ont été traitées.

22 - Précaires et détachés (1)

Combien de salariés précaires (intérim et CDD) et combien de détachés au 30/06/2008?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 juin dernier.

23 - Précaires et détachés (2)

Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2008?

Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2008 ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 juin dernier.

24 - Lettres d'avertissement

Depuis la dernière réunion des DP du 5/06/2008, y a-t-il eu de nouvelles lettres d'avertissement ou de mise en garde ?

Combien ?

Pour quels motifs ?

R - Deux lettres ont été adressées.

25- Offres d'emplois externes

Les offres d'emploi externes SPS (en CDI ou CDD), font-elles l'objet d'annonces à l'ANPE, à l'APEC, dans la presse ... ?

Si oui, pour quels postes ?

R - Informations inchangées depuis le mois dernier.

Nous vous informons de la mise en place d'un nouvel outil Safran (profils.net) sur lequel apparaissent dorénavant tous les postes cadres et non cadres ouverts à l'externe (chemin d'accès : Safran – Groupe Safran – Carrières – consulter les offres).

26 - Questions diverses

27 - Date de la prochaine réunion ?

R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 11 septembre 2008 à 9 heures.

QUESTIONS SUD

- 1 - CDD
Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 juin dernier.**
- 2- Intérim
Combien d'intérim présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 juin dernier.**
- 3- Détachés
Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 juin dernier.**
- 4 - Panneau d'affichage
Les listes des élus CE, DP et membres du CHSCT ont été mises à jour dans les panneaux d'affichage, il n'apparaît plus l'appartenance des élus à leur syndicat.
Nous demandons que cette appartenance apparaisse.
- R - Nous entendons votre demande. L'affichage est réglementaire. Si cette demande devenait collégiale, nous l'étudierons dans le cadre d'une prochaine mise à jour.**
- 5 - Pôle Vélo
Point sur la réflexion «Pôle vélo» dans le cadre du développement durable, quel sera le nombre de vélos, le lieu et la date de mise en place ?
- R - Lors de la dernière réunion de DP, nous avons admis d'inscrire cette réflexion. A ce jour, nous maintenons cet engagement, aucune instruction de ce dossier ne saurait intervenir avant septembre 2008.**
- 6 - Lampes
Dans le cadre de la promotion du développement durable une lampe à dynamo et piles a été donnée à l'ensemble du personnel.
Après démontage il apparaît à l'intérieur 3 piles au lithium LR44 non rechargeables !!! (3 piles x 1100 personnes = 3300 piles à recycler)
Encore un bel exemple d'opération menée avec désinvolture, que compte faire la direction pour éviter une pollution qu'elle a elle-même organisée.

R - En ce qui concerne ces lampes, une enquête est en cours avec le fournisseur car ce produit catalogue est vendu pour fonctionner sans piles. Nous vous informerons des suites de cette affaire. D'une façon plus générale, il y a au niveau du Groupe Safran une réflexion sur le choix des objets dans le cadre du développement durable et des axes d'amélioration seront rapidement dégagés.

7 - Herakles

Les rats bénis quittent le navire nous devons être proche du dénouement du projet Hérakles.

Quel sera le périmètre concerné, la date d'annonce, les répercussions sur SPS et les conditions de travail ?

R - Cf. réponse à question n°5 CGT.

8 - Heure d'AG payée

Suite au conflit, un accord avait été trouvé pour créditer un supplément de 2 heures d'AG payée sur les compteurs des salariés, nous exigeons que la direction tienne son engagement.

R - Le crédit supplémentaire de 2 heures concédé par la direction au titre des réunions d'informations payées a été mis en place. Il n'a pas d'effet sur le passé antérieur au 15 mai 2008, il a déjà été utilisé par les personnels de l'unité Capteurs lors de la réunion d'information payée organisée pour eux.

9 - Bâtiment 300

Il n'y a toujours pas de solution pérenne pour pallier l'absence de la personne qui assure les aspects inspections dont appro. et expédition ainsi que les contrôles RX et étanchéité au bâtiment 300.

La charge de travail est devenue anormale pour l'assurance qualité que compte faire la direction ?

R - Effectivement, le secteur fait face à une situation difficile en raison de l'absence prolongée pour maladie d'un inspecteur très expérimenté disposant à la fois d'une connaissance approfondie des produits et de la polycompétence nécessaire dans une unité de production de taille réduite.

Etant donné les compétences nécessaires pour assurer ces missions, les seules solutions possibles restent internes et nécessitent de faire appel à un ensemble d'aides d'autres secteurs disposant des diverses compétences nécessaires. Une recherche de renfort externe permettant un délestage sur les tâches les moins spécialisées a également été entreprise mais il n'a pas encore été possible de trouver un renfort opérationnel dans les délais compatibles avec notre besoin.

10 - Production UPE Bâtiment 19

Vous deviez solliciter la hiérarchie du secteur OPUA afin de connaître les raisons qui ont amené deux salariés intérimaires à travailler le samedi 31 mai de 6h00 à 11h00 sans qu'une personne de SPS soit présente en permanence avec eux.

Quelles sont les raisons du dysfonctionnement ?

Quelles dispositions ont été mises en place pour éviter que cela se reproduise ?

De manière générale, une formation est-elle prévue pour sensibiliser les hiérarchies au respect de la loi ?

R - Le samedi 31/05/2008, deux intérimaires sont venus travailler au bâtiment 19 sur le poste de granulation EG2. Ils avaient au préalable, reçu une formation par un collaborateur de niveau C puis avaient effectué cette opération en totale autonomie. Ils avaient ainsi obtenu l'agrément de niveau B. Ce samedi travaillé a alors été autorisé avec pour consignes de respecter strictement les instructions de travail, et d'appeler leur hiérarchie N+1 (N+2 à défaut) au moindre aléa. Le bon déroulement de cette opération a été vérifié lors d'une visite inopinée de la hiérarchie N+2.

11 - Bâtiment 500

La hiérarchie du bâtiment ordonne à certains salariés d'effectuer des heures supplémentaires de manière orale, sans support écrit.

Il doit pourtant exister des règles en matière de délais de prévenance et d'ordre ou de demande écrite.

Afin d'éviter toutes dérives et conflit, nous demandons à la direction de nous donner les règles en matière d'heures supplémentaires et surtout d'en faire part aux hiérarchies.

R - Cf. réponse à question n° 18 CGT.

12 - Bâtiment 18 coupures électriques

Les coupures électriques intempestives continuent d'être le lot quotidien au bâtiment 18, quand une solution sera t-elle trouvée ?

R - Une demande de travaux précise doit être formulée par la hiérarchie du secteur.

13 - Inondations suite à orages

Il y aura fallu l'intervention du CHSCT pour que la hiérarchie accepte de faire évacuer les personnels du bâtiment 1D. Il est anormal de faire travailler du personnel sur des sols inondés en présence d'armoires électriques de forte puissance, il est encore plus anormal que la décision de reloger temporairement les personnes n'ait pas été prise spontanément par la hiérarchie du secteur.

Au-delà des mots et des apparences telle la charte d'éthique signée par M. Olier qui prône le respect des personnes. Nous exigeons un véritable respect des personnes en commençant par leurs conditions de travail et leurs sécurités.

Quelles mesures seront prises ?

R - Une recherche de cause a été initiée sur ce sujet. Plusieurs causes ont été identifiées :

- **problème de réseau enterré (renvoi sur la rampe d'accès coté Sud du bâtiment 1 E Sous Sol) ==> les modifications ont été faites,**
- **arrivée d'eau importante depuis la zone d'espace vert située sur toute la longueur de la façade Ouest du bâtiment 1C ==> un batardeau en terre a été mis en œuvre,**
- **problème de fonctionnement de 2 pompes de relevage ==> les pompes de relevage ont été réparées. Des rondes de vérification de ces systèmes sont prévues.**

14 - Accidents

Nombre d'accidents de travail depuis le début de l'année ?

R - Pour le premier semestre 2008, 28 concernent SPS, 24 les entreprises extérieures (dont les intérimaires) et 4 accidents de trajet SPS (information transmise en plénière CHSCT).

15 - Fiche d'alerte
Nombre de fiches d'alerte depuis le début de l'année ?

R - 55 fiches d'alerte, dont 17 relatives à l'environnement.

16 - Réfection de l'entrée du site
La réfection de l'entrée du site est-elle terminée ?
Est-il prévu un revêtement réfractaire en surface ?

R - La réfection est terminée et il n'est pas prévu de revêtement réfractaire en surface.

17 - Discrimination
Nous exigeons que la direction prenne en compte toutes les discriminations qu'on pu subir l'ensemble des salariés de Snecma Propulsion Solide et pas seulement celles des élus et mandatés des organisations syndicats ayant signé l'accord sur le dialogue social.

R - Nous dénonçons le caractère provocateur de votre question qui laisserait entendre qu'une discrimination positive pourrait exister au profit d'élus ou mandatés d'organisations syndicales signataires.

18 - Dialogue social
Quelle est la somme allouée par l'entreprise aux syndicats ayant signé le dialogue social ?

R - Nous vous confirmons que l'accord sur le développement du dialogue social dans le groupe SAFRAN signé le 19 juillet 2006 prévoit dans son article 11 les dispositions suivantes :

Article 11- Contribution financière aux organisations syndicales

La direction de SAFRAN souhaite assurer un soutien aux organisations syndicales représentatives au plan national ou au niveau du groupe en France. Elle considère que ces organisations syndicales représentatives au travers de leurs confédérations ou leurs fédérations professionnelles jouent un rôle fondamental dans la gestion paritaire de la branche professionnelle et dans la gestion des régimes sociaux (Assurance chômage, ARRCO, AGIRC).

Il n'est pas du ressort des DP d'avoir connaissance du montant versé effectivement aux Fédérations.

19 - UIMM
Quelle somme Snecma Propulsion Solide reverse chaque année à l'UIMM ?
A la suite du conflit, combien Snecma Propulsion Solide a touché de la caisse anti-grève de l'UIMM ?

R - Comme par le passé s'agissant de la cotisation versée, aucun élément ne sera communiqué. Par ailleurs, nous dénonçons le caractère provocateur de votre question dans sa deuxième partie qui ne souffre d'aucun commentaire.

20 - Bâtiment 25

Après plusieurs demandes auprès des hiérarchies, les réparations pour déboucher les lavabos et urinoirs ne sont pas réalisées. Le phénomène persiste avec les inconvénients liés (odeurs, hygiène, etc...).

Nous demandons à la direction de mettre tout en œuvre pour que cessent ces cas récurrent. Que compte faire la direction?

R - Pour traiter ce type de demande, la solution la mieux adaptée est l'émission d'une DT/DI par la hiérarchie du secteur.

21 - Permanences

Combien de demandes de permanences on été faites à la demande de la direction ?

Combien de demandes de permanences ont été faites à la demande des salariés ?

Combien ont été refusées et pour quels motifs ?

R - Cf. réponse à question n°12 CGT.

22 - Service social

Qu'a motivé la direction pour mettre sous la même entité le service social et médical ?

R - La direction a choisi de maintenir l'organisation et le rattachement précédent de l'assistante sociale au service médical. En effet, le domaine de compétence du service social est complémentaire de celui du service médical. Par ailleurs, les règles des codes de déontologie des uns et des autres sont analogues et de même nature lorsqu'elles se rapportent au secret professionnel.

23 - Mutuelle

Y a-t-il eu réouverture de négociation sur la Mutuelle ?

Si oui, quelle a été la teneur des débats ?

R - Après huit mois de suspension des réunions, la DRH du Groupe a décidé de convoquer les négociateurs le 13 juin 2008. Les entretiens bilatéraux tenus avec chaque organisation syndicale lui permettent de considérer que les chances d'aboutissement sont aujourd'hui plus favorables, moyennant certaines avancées qui ont été présentées au cours de cette nouvelle réunion. Parmi ces avancées, il y a notamment une solidarité intergénération qui a été proposée. L'objectif est d'aboutir à la mise en place du nouveau régime pour le début de l'année 2009. Notre contrat est donc poursuivi jusqu'à fin 2008.

24 - Nettoyage extérieur du bâtiment 401 (CE)

Quand sera t-il fait ?

R - Cette opération qui ne présente pas de caractère d'urgence n'est pas planifiée.

25 - Réunions

Nous demandons à ce que les planifications de réunions d'informations de tous genres soient programmées uniquement pendant les périodes d'horaire fixe, contrairement à ce qui se pratique aujourd'hui.

- R - Nous recommanderons, d'une façon générale, que les réunions débutent durant une plage fixe, dans la mesure du possible.**
Toutefois, nous vous rappelons que le total du temps de présence sur plage fixe hebdomadaire de 22 heures est bien insuffisant pour permettre à chacun de respecter le seuil des 38 heures exigibles en moyenne sur l'année pour un collaborateur. Ce seuil conduit inmanquablement à faire déborder sur les plages variables des temps de travail, mais aussi la tenue de réunions indispensables au bon fonctionnement des services et de l'entreprise.

26 - Questions diverses

27 - Date de la prochaine réunion

- R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 11 septembre 2008 à 9 heures.**

QUESTIONS CFDT

- 1 - Mise à jour sur intranet du transport collectif

Malgré plusieurs relances orales ou écrites (dernier message à M. Marot le 24/06) les lignes de transport collectif sur intranet n'ont pas été mises à jour depuis septembre 2007. Qu'il s'agisse aussi bien des coordonnées du chef de car, que du trajet et des horaires de passage. Apparemment les modifications auraient déjà été faites mais seraient en attente de validation depuis février à RH ! Nous demandons juste un petit effort (une signature ?) S.V.P. pour résoudre le problème.

R - Nous prenons en compte votre demande. Nous veillerons à ce que, très prochainement, le site intranet soit actualisé. Nous pensons également y faire figurer les horaires et lignes des transports urbains de proximité.

- 2 - Porte d'entrée 72, local CD du bâtiment 3 dangereuse

La porte d'accès du local CD n°72 au bâtiment 3 ouvre sur le hall d'entrée et ne comporte pas de vitre pour éviter de cogner quelqu'un. De ce fait, plusieurs "incidents" ont déjà eu lieu. C'est pourquoi nous vous demandons de faire le nécessaire avant qu'un accident n'arrive. Dans le cas d'une réponse négative ou insuffisante nous passerons le dossier au CHSCT.

R - Pour traiter ce type de demande la solution la mieux adaptée est l'émission d'une DT/DI par la hiérarchie du secteur.

Une demande de travaux est en cours, nous allons procéder à l'inversion d'ouverture de cette porte pour annuler le risque d'ouverture dans une circulation (ouverture depuis l'intérieur).

- 3 - Discrimination syndicale sur l'accès au site internet

Alors que l'accès est autorisé pour les sites du Médef (www.medef.fr), de la cgc (www.cfecgc.org), de la cgt (www.cgt.fr) de force ouvrière (www.force-ouvriere.fr) et sud-métaux 33 (sudmetaux33.free.fr) si l'on veut se connecter sur le site cfdt (www.cfdt.fr) on obtient le message suivant provenant du pare-feu de Villaroche, donc SAFRAN :

Access Denied / Site bloqué (content_filter_denied)

Your request <https://www.cfdt.org/edito.htm> was denied because of its content categorization: "Political/Activist Groups"

Rien que le fait d'être catégorisé en tant que groupe politique/activiste est inadmissible. Avant d'en faire part à la direction générale de la CFDT, en renseignant au passage quelques journaux nationaux d'actualité, nous vous demandons d'intervenir immédiatement auprès de la direction de SAFRAN pour que cette bévue disparaisse.

R - Nous déplorons le ton polémique que vous utilisez pour dénoncer un fait mineur. L'incident que vous relatez trouve ses raisons dans le début de connexion au site CFDT. La CFDT a souhaité sécuriser son site en codifiant HTTPS avant les WWW, quand tous les autres sont uniquement en HTTP.

Concernant la catégorisation en political/activist : il faut s'adresser à bluecoat, gestionnaire de ces catégorisations, nous n'y pouvons pas grand chose.

Vous admettez qu'il existe plusieurs millions de sites dans la base de donnée et que la particularité de chacun d'eux nous échappe totalement.

Il n'empêche, que de façon tout à fait concomitante à votre question, les services informatiques du groupe que vous aviez sensibilisés par l'intermédiaire de celui de Snecma Propulsion Solide ont su trouver en interne une réponse adaptée qui permet aux salariés de se connecter au site de la CFDT.

4 - Questions diverses

5 - Date de la prochaine réunion

R - Elle aura lieu le jeudi 11 septembre 2008 à 9 heures.